

Nom et adresse du destinataire

Namur, le 2021

.....
.....
.....

OBJET : NON À LA DÉRÉGLEMENTATION DES NOUVEAUX OGM

.....,

Suite à une interpellation de l'association Nature & Progrès Belgique, je tenais à vous entretenir d'une **problématique à l'agenda politique national et européen** : celle de la **possible déréglementation des nouveaux OGM** produits par de nouvelles technologies de génie génétique et potentiellement encore plus risqués. Une déréglementation de ces nouveaux OGM, à savoir une sortie de la Directive 2001/18, aurait de multiples conséquences délétères.

Elle impliquerait notamment l'absence de toute évaluation sanitaire et environnementale d'un nouvel OGM avant sa mise sur le marché et l'absence de toute traçabilité et étiquetage dans les aliments. Par exemple :

- La société américaine Calyxt a modifié par la nouvelle technologie CRISPR les gènes codant pour la protéine de gluten d'un blé riche en gluten sans vérifier la possibilité de néoformation de nouveaux ingrédients dont des protéines de gluten encore inconnues ;
- Depuis plus de 20 ans, les OGM ont été décrits par l'industrie des pesticides/semenciers comme « *produits miracles* » pour réduire la faim dans le monde et l'utilisation de pesticides. **Ils n'ont à ce jour rien apporté à l'agriculture et aux affamés, si ce n'est une dépendance plus forte encore des agriculteurs aux pesticides !** Environ 99% des plantes manipulées par l'industrie le sont pour tolérer ses propres herbicides (ex : Glyphosate de Monsanto/Bayer) ou contiennent un/des insecticide(s) (Bt). Et à moyen terme, l'on constate une augmentation de l'utilisation de pesticides sur ces cultures. Cette tendance risque de s'accroître avec l'autorisation massive, sans conditions, de nouveaux OGM tolérants aux herbicides et/ou contenant des insecticides. La biodiversité en serait encore davantage affectée.
- Les consommateurs européens, déjà méfiants vis-à-vis des OGM, doivent pouvoir compter sur la traçabilité et l'étiquetage de tous les OGM. **Il est donc impératif de laisser ces nouveaux OGM dans la Directive 2001/18 qui prévoit traçabilité et étiquetage de tous les produits OGM.**

De surcroît, ces nouveaux OGM sont des organismes brevetés qui impliquent le paiement récurrent de royalties par les agriculteurs qui ne peuvent réensemencer leurs cultures avec une partie de leur récolte.

Depuis plus de 20 ans, notre région est exempte de cultures OGM et d'OGM dans l'alimentation humaine. **Je vous demande de mettre tout en œuvre afin de maintenir, au minimum, les nouveaux OGM dans la Directive 2001/18.** Merci de me tenir au courant de votre prise de position et des suites que vous donnerez à ma demande.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à mon courrier et vous prie d'agréer,, l'expression de ma meilleure considération.

Nom + adresse postale du signataire + signature